



SYPOL.BE

SYNDICAT DE LA POLICE BELGE
SYNDICAAT VAN DE BELGISCHE POLITIE
GEWERKSCHAFT DER BELGISCHEN POLIZEI

Monsieur le Premier Ministre
Yves LETERME
Madame la Ministre de l'Intérieur
Annemie TURTELBOOM
Monsieur le Ministre de la Justice
Stefaan DE CLERCK

Date: 02/02/2010
Correspondant: Eddy LEBON secrétaire général

Concerne : Préavis de grève: Violences contre les membres des forces de l'ordre
Légèreté des sanctions pénales
Restrictions budgétaires hypothéquant le fonctionnement
de la police intégrée et la sécurité du personnel

Monsieur le Premier Ministre,
Madame la Ministre de l'Intérieur,
Monsieur le Ministre de la Justice,

Les blessures graves infligées en plein jour à Bruxelles à un collègue en service, par des criminels armés d'armes de guerre, nous poussent une nouvelle fois à réagir de façon déterminée.

Depuis plusieurs années nous essayons, sans résultat notable, d'obtenir une réaction efficace et structurée des ministres de tutelle, face à l'augmentation des violences graves à l'encontre des forces de l'ordre. En effet la sécurité des policiers de terrain n'est plus assurée pour différentes raisons. Dès lors les forces de l'ordre ne peuvent plus garantir le droit à la sécurité des citoyens prévu par la loi.

La problématique n'est pas seulement Bruxelloise, elle concerne les membres des forces de l'ordre de tout le pays.

Conformément à l'article 126 de la loi du 07/12/98 et à l'arrêté royal qui en porte exécution, je vous informe que SYPOL.BE dépose ce jour un préavis de grève concernant l'ensemble du personnel de la Police Intégrée. Ce préavis couvrira la période du 15 février au 15 avril 2010. Différentes actions syndicales sont à prévoir.

Tout d'abord, SYPOL.BE stigmatise la politique gouvernementale de désarmement progressif des forces de police.



Geurstraat 23 Rue des Parfums
1070 Anderlecht
erkend bij KB van – agréé par AR du:

Tel.: 02-520 34 76
Fax: 02-522 84 47
12-07-2001

Lok.: 0474-569 555
Fed.: 0497-570309
ini mbs: 20858/93

001-1502001-32 fortis
www.sypol.be
neon:0 451 270 724

A diverses reprises durant les dernières semaines, des policiers ont encore été notamment grièvement blessés par des malfaiteurs crapuleux faisant usage de fusils d'assaut automatiques Kalachnikov AK47, de calibre dit de guerre.

C'est intolérable, nous mettons le gouvernement en demeure de réagir enfin face à l'insécurité des membres des forces de l'ordre, désarmés et sous équipés face à ces bandes de criminels pour qui la vie humaine ne compte pas.

De manière non exhaustive, nous rappelons certaines revendications:

- Doter chaque patrouille, comme avant réforme, d'une arme collective efficace et moderne d'un calibre de police suffisant et adapté, par exemple de type FN P90. A ce jour, seuls quelques policiers fédéraux en disposent avec parcimonie; nous ne trouvons aucune raison valable empêchant que l'ensemble de la police intégrée à 2 niveaux ne soit dotée d'une arme moderne et efficace de ce type.
Les armes et calibres dont disposent les forces de l'ordre sont sous dimensionnés et/ou obsolètes face aux criminels surarmés.
- Doter enfin tous les policiers, après 10 ans de réforme !!! , d'un gilet pare-balles moderne. Certains services n'en disposent pas, surtout à la police fédérale. A titre d'exemple les budgets 2009 concernant la Direction Générale de la Police Judiciaire relatifs à l'achat de ce matériel de sécurité, ont été consacrés à...acheter du mobilier!
- Idem pour les policiers stagiaires et policiers fédéraux détachés, ne disposant le plus souvent pas de gilets ni d'équipement de maintien de l'ordre ad hoc.
- Les agents de police ne disposent pas d'arme à feu, pas plus que les consultants de police technique et scientifique qui effectuent seuls des tâches de police en tous lieux et à toutes heures, qui sont revêtus d'une qualité de police judiciaire mais sont soumis à un statut de cadre administratif
- Dotation de l'arme électrique, laquelle est interdite aux policiers belges alors qu'elle est acquise par des malfaiteurs belges dans certains pays limitrophes où elle est en vente libre.
- Permettre aux policiers travaillant en civil, comme à leurs collègues en uniforme, de porter leur arme sur le chemin du travail, comme avant réforme.
- Rétablir la sécurité dans les palais de justice, lors des transferts de détenus, ainsi que dans les prisons

Ensuite, nous demandons au législateur de prévoir des sanctions lourdes et proportionnées dans un délai raisonnable, contre les auteurs de rebellions et violences commises envers les membres des forces de l'ordre. Quelques rares initiatives parlementaires n'ont pas été suffisantes dans ce cadre. Pour ces malfaiteurs, la dissuasion n'existe plus en Belgique, qui devient le ventre mou européen et attire de ce fait la criminalité itinérante .

Rappelons pour exemple que les peines correctionnelles jusqu'à trois ans de prison ne sont plus exécutées en Belgique!

Des criminels faisant feu sur les forces de l'ordre ne méritent pas l'obtention d'une libération conditionnelle après avoir effectué seulement un tiers de leur peine.

Enfin, nous attirons une nouvelle fois votre attention sur le fait que votre décision de diminuer drastiquement les budgets de la police fédérale, et de ne pas augmenter ceux des zones de police, hypothèque d'une manière certaine le fonctionnement de la police intégrée et met en grave péril tout le processus de la réforme et des accords octopus.

Il est clair que la baisse des budgets policiers empêche l'acquisition d'un matériel efficace de sécurité, au préjudice des policiers.



Nous vous demandons de suivre les recommandations du rapport du Conseil Fédéral de Police portant sur le bilan de 10 ans de réforme, notamment d'augmenter le budget de la police fédérale et des zones, alors que vous les diminuez ou qu'ils ne sont pas revus à la hausse ou liés à l'index.

En l'occurrence, suivez l'avis du Conseil Fédéral selon lequel il faut recruter 1450 policiers par an pour pallier au sous recrutement ayant suivi la réforme; rappelons que votre gouvernement a décidé de ne recruter que 1000 policiers par an, d'où pénurie de personnel dans certaines zones.

Depuis 2008 vous avez supprimé le recrutement et les cycles de mobilité au sein de la police fédérale; depuis 2000 on n'a quasiment plus recruté de jeunes policiers spécialisés et diplômés notamment au sein de la Police Judiciaire Fédérale d'où un âge moyen frisant 50 ans et la certitude que des enquêteurs d'expérience dans tous les domaines de pointe (CCU, criminalité Financière, police scientifique, OCRC, OCEDEFO,...) ne pourront plus transmettre leur know how.

Suivez l'avis du Conseil Fédéral lequel mentionne que vous hypothéquez ces services spécialisés.

Trop peu de policiers sur le terrain, le vieillissement du cadre de la police fédérale, posent aux forces de l'ordre des problèmes de sécurité insurmontables.

Nous nous tenons à votre entière disposition, et reviendrons bientôt plus en détails sur les problèmes budgétaires aigus qui sapent le moral des policiers, les insécurisent et diminuent leur efficacité.

Veillez agréer, Monsieur le Premier Ministre, Madame la Ministre de l'Intérieur, Monsieur le Ministre de la Justice, l'expression de nos meilleurs sentiments.

E.LEBON
Secrétaire général

